

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique est ouverte du 16 septembre 2019 au 1er octobre 2019 inclus (15 jours), pour recueillir l'avis du public sur le projet présenté par la société Carrières du Bassin de Brive (CBB), relatif à la demande de renouvellement pour l'exploitation et l'extension de la carrière de Ceyrat située aux lieux-dits « Bois de Ceyrat, les Puys, l'Aumonerie, Tras laleu, le Veysset » sur le territoire des communes de Voutezac et de Saint-Solve.

Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes : renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière pour une durée de 30 ans avec extension d'une superficie de 20,2 ha (dont 5,5 ha concernés par une procédure de défrichement) ; prélèvement dans la rivière « la Loyre » de 4 000 m³ d'eau maximum par an ; rejets d'eaux pluviales confinés vers une zone de décantation.

La demande d'autorisation environnementale recouvre :

- une demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ;
- une déclaration au titre des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) ;
- une demande d'autorisation de défrichement au titre du code forestier.

Madame Karine Montintin, ingénieur conseil, expert judiciaire auprès de la Cour d'Appel de Limoges, est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour mener cette enquête publique.

Le dossier d'enquête comprenant notamment une étude d'incidence et un résumé non technique sera tenu à la disposition du public, du 16 septembre 2019 au 1er octobre 2019 inclus :

– sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques> ;

– en mairies de Saint-Solve (19130), de Voutezac (19130) et d'Objat (19130), aux heures d'ouverture des services :

La mairie de Saint-Solve, située Le Bourg :	La mairie de Voutezac, située place de la République :	La mairie d'Objat, située place Charles de Gaulle :
le lundi : de 08h15 à 12h45 et de 13h30 à 16h15 ; le mardi : de 08h15 à 12h45 ; le jeudi : de 13h30 à 16h15 ; le vendredi : de 08h15 à 12h45 et de 13h30 à 16h15.	du lundi au jeudi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; le vendredi : de 09h00 à 12h00 ; le samedi : de 09h00 à 12h00.	du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture (bureau de l'environnement et du cadre de vie, 1 rue Souham à Tulle) aux heures d'ouverture des services : du lundi au vendredi de 08h15 à 12h00 et 13h30 à 16h30.

Le public pourra :

– consigner ses observations sur les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition en mairies de Saint-Solve, de Voutezac et d'Objat ;

– adresser ses observations au commissaire enquêteur :

◦ par correspondance à la mairie de Voutezac, siège de l'enquête (adresse postale : place de la République, 19130 Voutezac).

◦ par courrier électronique adressé à pref-environnement@correze.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel Enquête publique sur le projet de CBB).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, écrites ou orales, aux lieux, jours et heures suivants :

– En mairie de Saint-Solve :	– En mairie de Voutezac :	– En mairie d'Objat :
jeudi 26 septembre 2019, de 13h30 à 16h15.	lundi 16 septembre 2019, de 10h00 à 12h00 ; mardi 1er octobre 2019, de 14h00 à 17h00.	lundi 16 septembre 2019, de 13h30 à 17h00.

À l'expiration du délai d'enquête, un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposé à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'environnement et du cadre de vie) et aux mairies de Saint-Solve (19130), de Voutezac (19130) et d'Objat (19130) pour y être tenu sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la société Carrières du Bassin de Brive, Monsieur Jean-Marc Dupont, responsable Foncier / Développement. Numéro de téléphone : 05.55.25.72.84 – courriel : jm.dupont@sbcholding.fr.

À l'issue de l'instruction, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, par arrêté préfectoral, sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée (autorisation assortie de prescriptions ou refus).

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que la décision statuant sur les demandes seront publiés sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.

Tulle, le 29 AOÛT 2019

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général



Eric ZABOURAEFF